

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 décembre 2017 à 20h00**

LE QUORUM CONSTATE

Le PV de la séance du 9 octobre 2017 donne lieu aux remarques suivantes :

Point VI : Renouvellement de la convention de mise à disposition de services
À rajouter : avec La Métropole Rouen Normandie.

Point XI/2 : Elaboration du PLU – Enquête publique elle se tiendra du lundi 30 octobre au
lundi 4 décembre inclus et non pas du 30 novembre

Ces rectifications faites, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE / AVENANT N°2

Le 13 novembre 2017, la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'examiner l'avenant
n°2 au marché de la réfection de la couverture de l'Eglise.

Cet avenant concerne le remplacement d'une ferme et de deux sablières sur la partie centrale
pour un montant HT de 3506.04 € soit 4207.25 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve
ce qui précède.

Ce qui porte le montant du marché à 94 034.19 € HT soit 112 841.03 € TTC.

II - MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2018

Le 30 novembre 2017, la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'examiner les offres
pour le marché de la restauration scolaire au 1^{er} janvier 2018.

C'est la société La Normande qui a été retenu par la commission d'attribution pour un prix de
repas à 2.28 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve
ce qui précède et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société La Normande

III - MARCHE INSTALLATION D'UNE VIDEO-PROTECTION VOIRIE ET ECOLE

Le 5 septembre 2017, la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'examiner les offres
dans le cadre du marché d'installation d'une vidéo-protection sur la voirie et à l'école.

C'est l'entreprise LTV COMMUNICATION qui a été retenu par la commission d'attribution
pour un prix de base plus option à 36 431.50 € HT soit 43 717.80 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention) des membres
présents approuve ce qui précède et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec
l'entreprise LTV COMMUNICATION.

**IV - DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE
POUR DES TRAVAUX URGENTS A L'EGLISE**

Ces travaux consistent en la reprise de pierres sculptées, de couvertine et du mécanisme de
fonctionnement des cloches pour un montant HT de 12 701 € soit 15 241.20 € TTC

- 1) Demande de subvention dans le cadre du FAA (fonds d'aide à l'aménagement) à hauteur de 50% du restant à charge de la commune, soit 5080.40 €
- 2) Demande de subvention dans le cadre du FSIC (fonds de soutien à l'investissement communal) à hauteur de 20% soit 2540.20 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

V – DECISION MODIFICATIVES N°3

Monsieur Jacques Meng adjoint aux finances présente cette décision modificative équilibré en dépenses et recettes.

Ce qui porte le budget de fonctionnement à 702 747 € et le budget d'investissement à 280 034 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificatives n°3.

VI – TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2018 comme suit :

	BOUILLAIS	NON BOUILLAIS
LOCATION DU GRENIER A SEL		
Dépôt de garantie	300.00 €	
week-end et jours fériés	60,00€/jour	120€/jour
semaine (si ouverture)	10,00€/jour	20,00€/jour
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE		
Dépôt de garantie	920.00 €	3 100.00 €
caution pour le badge d'entrée	100.00 €	
location de l'estrade	100.00 €	
vin d'honneur**	300.00 €	
soirée (arrêt à 2h00 du matin)**	500.00 €	
locations aux collectivités voisines	300 €/jour	
locations pour des séminaires ou réunions diverses	500 €/jour	
Week-end salle seule(manifestations commerciales - du vendredi à 14h au dimanche soir)**	2 150.00 €	
WE avec le stade	2 450.00 €	
WE avec les salles annexes	2 350.00 €	
WE avec le stade et les salles annexes	2 650.00 €	
LOCATION SALLES ANNEXES SALLE POLYVALENTE (max: 45 pers)		
Dépôt de garantie	300.00 €	
Caution ménage	50.00 €	
Salle n°4 et cuisine + salle n°1 (du jour 14h00 au lendemain soir)**	250.00 €	Ces salles ne sont pas ouvertes à la location pour les non Bouillais

location pour réunion 1 salle pour la 1/2 journée	50.00 € par 1/2 journée
---	-------------------------

CANTINE SCOLAIRE : prix du repas (payable fin de mois)		
enfants	3.05 €	4.90 € *
adultes (personnel et enseignant)	3.10 €	

CHARGES INTERCOMMUNALES SCOLAIRES	
enfant bouillais fréquentant une autre école	300 € par an et par enfant

DROITS DE TENTES ET TERRASSES		tarif annuel
tentes le m ²	10.00 €/m ²	
terrasses le m ²	15.00 €/m ²	

PARKING DES CANADIENS		
dépôt de garantie	95.00 €	
renouvellement badge (perte, détérioration...)	51.00 €	
loyer mensuel	30.00 €	
tout mois commencé est dû en totalité		
loyer trimestriel	90.00 €	
loyer semestriel	180.00 €	
loyer annuel	360.00 €	

RAPPEL : les associations bouillaises bénéficient d'une gratuité à l'année pour la location de la salle polyvalente ou salles annexes
* plein tarif pour le 1er enfant, les suivants au tarif bouillais
** les tables et chaises sont comprises dans la location

SALON DE LA SCULPTURE	
inscriptions	0.00
prix du public	120.00 €

SALON DE PEINTURE	
inscriptions	0.00
prix du salon	120.00 €

FOIRE A TOUT		
prix du mètre (3m minimum)	5.00 €	7.00 €
3 mètres gratuits pour les bouillais		
les professionnels	11.00 €	

MANIFESTATIONS DIVERSES 1 journée	
prix sans table empl de 1m	7.00 €
prix avec table de 1m20	8.00 €

MARCHE DE NOEL	
inscriptions (engagement pour 2 jours)	24€ le 1m20

BULLETIN MUNICIPAL 2 parutions		
1/8ème de page	100.00 €	
1/4 de page	150.00 €	

DIVERS		
vente de programme	1 €	
forfait ménage (SP + cuisine + salles)	200 €	
forfait ménage (salle annexe)	50 €	

LOCATION DE MATERIEL (HORS DES SALLES)		
dépôt de garantie	100 €	
petite table	5 € l'unité	
grande table	8 € l'unité	
banc	4 € l'unité	
chaise	1 € l'unité	

TARIFS DES CONCERTS		
PLEIN TARIF	TARIF REDUIT (- 12ans)	
10 €	7 €	
7 €	5 €	
5 €	3 €	

SALONS DIVERS		
pourcentage sur les œuvres vendues, en fonction de la manifestation et selon son règlement		

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL	emplacement	columbarium (plaque et inscription fournies)
<i>(ind de réf. ICC 2ème tr 2012 : 1666)</i>		
concession de 15 ans non renouvelables	150.00 €	200.00
concession de 30 ans	300.00 €	370.00
concession de 50 ans	650.00 €	
droit de superposition	70.00 €	
jardin du souvenir (dispersion et étiquette)		50.00

Les tarifs sont votés sans changement à l'exception du tarif des concessions en columbarium qui tiennent compte de la fourniture et gravure de la plaque le règlement du cimetière sera modifié pour tenir compte de cette décision.

Tarifs de la garderie au 1^{er} janvier 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2017

Au 1^{er} septembre 2017, les tarifs ont été votés uniformément à 1.60 € la 1/2 heure. Afin de tenir compte notamment des fratries Le conseil municipal après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents vote les tarifs comme suit :

1/2h	1h	1h30	2h	2h30	3h	3h30	4h	4h30	5h
------	----	------	----	------	----	------	----	------	----

3,20 €/heure	1.6	3.2	4.8	6.4	8	9.6	11.2	12.8	14.4	16
3,00 €/heure	5h30	6h	6h30	7h	7h30	8h	8h30	9h	9h30	10h
	16.5	18	19.5	21	22.5	24	25.5	27	28.5	30
2,80 €/heure	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h
	29.4	30.8	32.2	33.6	35	36.4	37.8	39.2	40.04	42
2,60 €/heure	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	19h	19h30	20h
	40.3	41.6	42.9	44.2	45.5	46.8	48.1	49.4	50.7	52

Un remboursement sera effectué sur le trop perçu des sommes déjà versées par les familles.

VII – SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décident de ne pas donner d'avance aux associations sur les subventions 2018.

La commission des finances a préparé les montants 2018 comme suit : (ces montants seront confirmés lors du vote du budget 2018) :

	versé 2016	prévu 2017	versé 2017	prévision budget 2018
ANCIENS COMBATTANTS	160.00	160.00	160.00	160.00
A.S.B.M.	960.00	1 000.00	1000.00	1000.00
AMICALE DES AÎNES	553.00	600.00	600.00	800.00
COMITE DE JUMELAGE	838.80	800.00	800.00	800.00
COMITE DE JUMELAGE EXCEPTIONNELLE				200.00
COOP.SCOLAIRE	400.00	400.00	400.00	400.00
L'ELAN BOUILLAIS	765.00	612.00	612.00	650.00
L.B.T.C.	2000.00	2000.00	2000.00	2000.00
AMICALE DES POMPIERS	0.00	160.00	0.00	160.00
ANIMATION BOUILLAISE*	810.00	800.00	800.00	800.00
	229.00	640.00	640.00	200.00
A.J.B.	0.00	300.00	0.00	0.00
AU FIL DE LA BOUILLE	160.00	160.00	160.00	160.00
CLIC	112.00	112.00	0.00	120.00
LES FOUS DU VOLANT	380.00	200.00	200.00	200.00
CONSERVATOIRE MUSIQUE GRAND COURONNE	500.00	600.00	600.00	600.00
	7 867.80	8 544.00	7 972.00	8250.00

VIII – AVENANT A LA CONVENTION EPICERIE SOCIALE AVEC LE CCAS DE GRAND COURONNE

Cela concerne la part de la cotisation annuelle à l'association RESO (réseau des épiceries sociales et solidaires) pour un montant de 75 € et d'autre part l'attribution pour Noël, aux enfants des familles bénéficiaires de l'épicerie sociale de chèques cadeaux pour un montant de 40 € pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, de 50 € pour les enfants âgés de 13 à 14 ans et d'une

entrée au parc Aventure Kid's de Grand Couronne aux enfants âgés de 3 à 12 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres approuve ce qui précède et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention.

IX – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC DU 7 NOVEMBRE 2017

Rapport présenté par M. Jacques Meng.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 7 novembre 2017;

Vu le rapport de présentation de la CLETC ;

Considérant que la création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les Communes membres ;

Considérant la création du service commun entre la Métropole Rouen Normandie et la commune du Trait ;

Considérant la nouvelle prise de compétence sur l'équipement Aître Saint Maclou ;

Considérant que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ces rapports dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et du service commun entre la Métropole et la commune du Trait.

ARTICLE 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

X – APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Ce rapport est présenté par M. Francis Duquesne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention) des membres présents adopte à l'unanimité le rapport de l'année 2016.

XI – QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Bilan garderie** : à ce jour bilan plutôt positif à revoir au prochain conseil municipal.
- 2) **Retour de la semaine de 4 jours d'école** : Monsieur le Maire souhaiterait recueillir l'avis du conseil municipal concernant le retour à la semaine des 4 jours

d'école à la rentrée de septembre 2018 et l'envoi officiel d'un courrier à Monsieur le Recteur d'Académie :

- a. Compte-tenu de l'avis des parents en juin dernier favorable, à une large majorité, au retour à la semaine des 4 jours ;
 - b. Compte-tenu du coût en personnel induit par la mise en place des TAP (temps d'activité périscolaire) et la cantine du mercredi midi ;
 - i. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions) des membres présents :
 1. demande le retour à la semaine des 4 jours
 2. supprime le TAP à la rentrée de septembre 2018 et dénonce le PEDT au 6 juillet 2018
 3. Supprime la cantine le mercredi midi à la rentrée septembre 2018
- 3) ***Voisins vigilants*** : un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal
 - 4) ***PLU de la commune de La Bouille*** : l'enquête publique s'est achevée le lundi 4 décembre à 17h30. A noter beaucoup de remarques essentiellement sur l'extension du Port, le bruit. Egalement des remarques individuelles. Rapport de M. Martinez, commissaire enquêteur probablement début janvier 2018 et proposition de Mme La Préfète vers avril 2018.
 - 5) ***Bulletin municipal*** : la parution prévue en novembre 2017 est décalée à la 2^{ème} quinzaine de janvier 2018. Frédéric Thomas en charge de ce bulletin souhaite passer la main. Clément Bouvet propose de reprendre le flambeau pour le bulletin de janvier.
 - 6) ***Réunion de travail*** : lundi 22 janvier 2018 à 19h00.
 - 7) ***Réunion Tourisme*** : les restaurateurs vont se rencontrer.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h05

